

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Médiathèque de Cenon-sur-Vienne - Dénomination

Mesdames, Messieurs,

Les bibliothèques communautaires portent pour la plupart le nom d'une personnalité en lien avec la vie de l'équipement ou autour du thème de la littérature.

Pour le nouvel équipement de Cenon-sur-Vienne, après consultation du Conseil municipal de la commune, le choix s'est porté sur Anatole FRANCE.

Critique vigilant et incisif, c'est par la poésie qu'il entre en littérature. Il est l'un des fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme. Ecrivain couronné en 1921 par le Prix Nobel de littérature pour l'ensemble de son oeuvre, il fut membre de l'Académie Française.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, notamment les bibliothèques employant du personnel salarié,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il convient d'identifier cet équipement,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de dénommer la médiathèque de Cenon-sur-Vienne «Anatole France», dénomination utilisée uniquement pour l'enseigne de cet équipement,
- d'apposer un panneau sur le mur extérieur de la structure pour la signaler aux lecteurs,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE